

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 03 octobre 2017 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mrs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Monique GRUMEAU, excusée.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Jean-Michel LEON à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° Convention de mise à disposition de Carto'fil cadastre entre Chambéry métropole – Cœur des Bauges et les communes : La Direction des Services Informatiques de Chambéry métropole – Cœur des Bauges mutualisée propose l'outil Carto'fil cadastre aux différentes communes du territoire. C'est un outil cartographique d'aide à la décision, de connaissance du patrimoine, de communication et d'édition.

Une convention entre Chambéry métropole – Cœur des Bauges et les 38 communes du territoire doit être établie afin de définir de manière homogène les modalités de mise à disposition de cet outil.

2° Travaux :

✚ Eglise : le système de chauffage est opérationnel. L'entreprise CHIRON, qui a effectué l'installation de la chaufferie, doit effectuer une intervention mineure. Michel MORAND n'a pas encore installé les grilles. La population est invitée le samedi 14 octobre 2017 à 10 heures 30 à venir découvrir ce nouveau mode de chauffage.

Une convention sera établie pour l'utilisation de l'église par des associations.

✚ Chenaux de l'église : les travaux réalisés par l'entreprise Armenjon sont en cours. Un devis complémentaire lui a été demandé pour la rénovation des rives supérieures du fronton.

Dès que nous aurons réglé toutes les factures relatives aux travaux de chaufferie et de chenaux de l'église, nous les adresserons au diocèse afin qu'il puisse nous rembourser.

✚ Projet de construction d'une mairie : à ce jour, nous n'avons pas encore d'estimatif pour faire la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC). Une demande de subvention sera quand même faite sur la base d'une estimation (1300 € le m²). Une demande de subvention avait été envoyée en début d'année au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Investissement. Il convient de relancer ces deux services car nous n'avons pas eu de réponse de leur part.

✚ Travaux de mise en souterrain des réseaux et réfection de la voirie entre l'église et la mairie : il convient d'inscrire cette opération au programme de travaux de Chambéry métropole – Cœur des Bauges.

- ✚ Chemin des Mugnières : l'entreprise Aillon TP n'a pas terminé les travaux (mise en place des renvois d'eau)
- ✚ Cour de l'école : la résine autour des arbres a été réalisée début septembre.

3° ONF : Monsieur Maxime De Banizette a quitté ses fonctions de technicien forestier du triage de Lescheraines. Monsieur Mathieu Bourland, chargé des forêts de La Féclaz, du Revard et de Saint François de Sales, assurera l'intérim en attendant l'arrivée d'un titulaire.

La dernière vente des coupes prévues le 28 septembre à Rumilly, n'a pas eu lieu. Elle a été boycottée par les scieurs.

4° PLUi : pour la commune d'Arith, le PLUi prévoit la répartition suivante par types de logements :

- 35 % en individuel pur,
- 35 % en individuel groupé,
- 30 % en intermédiaire.

5° Taxe d'aménagement : depuis la fusion de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et de Chambéry Métropole, l'instruction des autorisations d'urbanisme est désormais faite par l'agglomération et ce à titre onéreux. Ce coût ne pouvant être répercuté aux demandeurs, le conseil municipal décide de passer la part communale de la taxe d'aménagement de 3 % à 4 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette taxe s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme, permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, dès lors qu'il y a création de surface. Cette taxe est composée de trois parts (communale, départementale et régionale).

7° Ecole : nous venons de recevoir, par l'intermédiaire de la directrice de l'école, un courrier de la part de l'inspecteur académique nous informant de la visite d'un assistant départemental de prévention pour l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Cette personne rencontrera Monsieur le Maire jeudi 12 octobre 2017.

Le vidéoprojecteur de la classe mobile ne fonctionne plus. La lampe a été changée, mais la panne persiste. Michel Deffoury se charge de voir s'il existe des entreprises qui répareraient ce matériel.

Le vidéoprojecteur que nous avons en mairie a été installé dans la salle de classe des CE2-CM1-CM2. L'installation a été faite de façon à ce que lorsque nous en avons besoin en mairie, nous puissions facilement le prendre.

La commune a décidé d'adhérer à un logiciel qui permettra aux familles de faire les réservations, en ligne, aux services du restaurant scolaire, des Temps d'Activités Périscolaires et de la garderie. Le paramétrage de ce logiciel doit avoir lieu pour un montant HT de 1 491,50 €. Afin de faciliter le pointage journalier, la commune va acquérir une tablette pour un montant HT de 215 €. La prestation relative à l'installation de ce pointage s'élève à 345 € HT. Ces dépenses seront imputées en investissement. Le règlement du restaurant scolaire devra être révisé en conséquence

Le conseil municipal fixe le prix du repas, à compter du 1^{er} septembre 2017, à 5 € pour tous les enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

La commune envisage d'acquérir de la vaisselle qui sera utilisée spécifiquement pour la cantine.

8° Divers :

- ✚ Une lettre d'informations (possibilité de vote pour le nom de l'agglomération, démonstration du chauffage de l'église, fermeture de la déchèterie et lettre de l'agglomération concernant les factures eau et ordures ménagères) sera diffusée dans les boîtes aux lettres.
- ✚ Nous avons été contactés par Rex Rotary qui propose de revoir nos contrats de location de copieurs avec l'option d'agrafage.
- ✚ Approvisionnement en plaquettes bois pour la chaufferie : il a été décidé de continuer avec le fournisseur de l'année précédente, Mathieu FRANC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire, Pierre GERARD

